



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
SLALOM ET EXTREME SLALOM (CSLX)
Saison 2022**

Senior, moins de 23 ans (U23), moins de 18 ans (U18)

Table des matières

1 Préambule	4
2 Proposition de sélection - Equipe de France slalom et CSLX.....	4
2.1 Comité de sélection.....	4
2.2 Pour le programme du collectif Senior.....	5
2.2.1 Précision de la proposition de sélection pour les championnats d'Europe et les coupes du Monde 1, 2 et 3	5
2.2.2 Précision de la proposition de sélection pour les championnats du Monde de slalom et de CSLX et les coupes du Monde 4 et 5.	5
2.3 Pour le programme du collectif moins de 23 ans.....	6
2.4 Pour le programme du collectif moins de 18 ans.....	6
2.5 Pour les compétitions ICF ranking.....	7
2.6 Pour les compétitions Universitaires.....	7
3 Diffusion des sélections Equipe de France Slalom	7
Annexe 1 - Parcours d'accès aux courses de sélection nationales.....	8
1 Récapitulatif des athlètes autorisés à participer aux courses de sélection nationales SLALOM Senior, U23 et U18.	8
2 Récapitulatif des athlètes autorisés à participer aux courses de sélection nationales CSLX Senior, U23 et U18.....	8
3 Information complémentaires par anticipation pour la saison 2023.....	9
Annexe 2 – Présentation du programme de courses de sélection nationales Equipe de France Senior, U23 et U18.....	10
1 Dates et lieu.....	10
2 Format des courses slalom	10
3 Format des courses CSLX.....	10
4 Calendrier prévisionnel des courses de sélection slalom :.....	10
5 Calendrier prévisionnel des courses de sélection CSLX :.....	11
6 Règlement de la compétition	11
7 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales.....	11
Annexe 3 - Principe de classement slalom et CSLX aux courses de sélection nationale (Senior, U23 et U18)	12
1 Principe de classement slalom	12
1.1 Explication des bonus	12

1.2 Le principe de classement	12
1.3 Départage	13
2 Précision des exigences de performance Senior	13
3 Principe de classement CSLX	13
4 Informations complémentaires.....	13
Annexe 4 - Programme d'actions Equipe de France slalom.....	15
1 Collectif Senior.....	15
1.1 Programme d'actions prévisionnel.....	15
1.2 Echéances terminales.....	15
2 Collectif moins de 23 ans.....	15
2.1 Programme d'actions prévisionnel.....	15
2.2 Echéances terminales.....	15
3 Collectif moins de 18 ans.....	15
3.1 Programme d'actions prévisionnel.....	15
3.2 Echéances terminales.....	15
4.4 Modalités de participation au programme d'actions.....	15

1 Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les meilleur.e.s athlètes français.e.s capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SLALOM et EXTREME SLALOM (CSLX), lors de la saison sportive internationale 2022.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeur.euse.s français.e.s, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

En 2022, l'objectif principal de l'Équipe de France SLALOM et CSLX est d'optimiser la capacité à performer en recherchant l'Or et en maximisant le nombre de bateaux en finale lors des différentes échéances internationales de toutes les catégories d'âge.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Les règles de sélections sont un élément clef de la construction de la réussite des JOP de Paris 2024.

Pandémie de COVID-19 - nous n'avons à ce jour aucune certitude sur le fait que la saison 2022 pourra se dérouler sans effet ni conséquence de cette pandémie qui, à la date d'écriture des présentes règles, est encore particulièrement vive. Ce document pourra faire l'objet d'avenants afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts en cas d'ajustement nécessaire.

2 Proposition de sélection - Équipe de France slalom et CSLX

2.1 Comité de sélection

Le 16 décembre 2021, le Bureau Exécutif de la Fédération (BEX) a validé la proposition du DTN d'établir un comité de sélection.

L'objet du comité de sélection est d'accompagner le DTN dans sa prise de décision.

L'objectif que se fixe le comité de sélection est de sélectionner :

- ✓ Les meilleurs slalomeurs et slalomeuses français.e.s
- ✓ Les meilleurs pagayeurs et pagayeuses « extrême » français.e.s
- ✓ Les profils ayant un double projet Slalom-CSLX gagnant

Le comité de sélection est composé de :

- ✓ Du Directeur Technique National
- ✓ Du secrétaire général de la fédération
- ✓ Des conseiller.e.s haute performance de l'ANS en charge du canoë Kayak
- ✓ D'un technicien expert désigné par le DTN, avec avis consultatif

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans l'objectif de faire performer l'équipe de France.

2.2 Pour le programme du collectif Senior

Le quota par épreuve aux Championnats d'Europe, Coupes du Monde et Championnats du Monde est de 3 bateaux par épreuve pour le slalom et de 4 bateaux par épreuve CSLX.

2.2.1 Précision de la proposition de sélection pour les championnats d'Europe et les coupes du Monde 1, 2 et 3

Le comité de sélection se réunira à l'issue des temps de sélection nationale pour définir, sur proposition du directeur de la performance, le collectif Équipe de France SLALOM et CSLX.

En slalom, 3 bateaux par catégorie (Kayak Homme, Kayak Dame, Canoë Homme, Canoë Dame) seront proposés à la sélection.

En CSLX :

- ✓ Le collectif Kayak dame CSLX sera composé des 2 premières athlètes du classement des courses de sélection kayak dame slalom + les 2 premières athlètes du classement de la course de sélection CSLX.
- ✓ Le collectif Kayak homme CSLX sera composé des 2 premiers athlètes du classement des courses de sélection kayak homme slalom + les 2 premiers athlètes du classement de la course de sélection CSLX.
- ✓ Les canoës slalom hommes et dames devront obtenir leur sélection CSLX sur l'épreuve de sélection nationale CSLX.

Dans le cas où les athlètes du collectif slalom ne souhaitent pas participer à certaines épreuves CSLX, alors l'équipe CSLX sera composée des athlètes suivant.e.s au classement de la sélection CSLX.

Sur la première phase de la saison de coupes du Monde (coupe du Monde 1, 2 et 3) le programme d'actions prévoit une possibilité de ne participer qu'à 2 coupes du Monde sur les 3 pour le collectif senior. Ceci sera précisé ultérieurement.

2.2.2 Précision de la proposition de sélection pour les championnats du Monde de slalom et de CSLX et les coupes du Monde 4 et 5.

Afin d'établir la proposition de sélection pour les championnats du Monde et la seconde phase de coupes du Monde (coupe du Monde 4 et 5), **le comité de sélection s'appuiera sur la capacité à performer des athlètes.**

Le comité se permettra de regarder notamment les résultats sur les épreuves de référence afin de confirmer la sélection pour les championnats du Monde et la seconde phase de coupe du Monde (coupe du Monde 4 et 5), à savoir les résultats sur :

- Les courses internationales 2022 (championnats d'Europe et coupes du Monde 1, 2 et 3). Les minima de performance sont fixés en annexe 3.
- Les courses de sélections nationales 2022

2.3 Pour le programme du collectif moins de 23 ans

Le quota par épreuve aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde est de 3 bateaux par épreuve pour le slalom et de 4 bateaux par épreuve CSLX.

Point spécifique pour l'allocation des quotas Slalom :

Sur la base du classement des courses de sélection et après analyse des résultats par le directeur de la performance, en liaison avec l'entraîneur national « chef de projet jeune », de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D né.e.s en 1999 et après peuvent être proposé.e.s pour le programme international U23 ans.

Point spécifique pour l'allocation des quotas CSLX :

- ✓ Le collectif Kayak dame CSLX sera composé des 2 premières athlètes du classement des courses de sélection kayak dame slalom + les 2 premières athlètes du classement de la course de sélection CSLX.
- ✓ Le collectif Kayak homme CSLX sera composé des 2 premiers athlètes du classement des courses de sélection kayak homme slalom + les 2 premiers athlètes du classement de la course de sélection CSLX.
- ✓ Les canoës slalom hommes et dames devront obtenir leur sélection CSLX sur l'épreuve de sélection nationale CSLX.

Pour la ou les courses où les athlètes du collectif slalom ne souhaitent pas participer aux courses de CSLX alors l'équipe CSLX sera composée des athlètes suivant.e.s au classement de la course de sélection CSLX.

Les athlètes U23 sélectionné.e.s dans le collectif Senior seront automatiquement proposé.e.s à la sélection U23.

2.4 Pour le programme du collectif moins de 18 ans¹

Le quota par épreuve aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde est de 3 bateaux par épreuve pour le slalom et de 4 bateaux par épreuve CSLX.

Point spécifique pour l'allocation des quotas Slalom :

Sur la base du classement des courses de sélection, et après analyse des résultats par le directeur de la performance, en liaison avec l'entraîneur national « chef de projet jeune », de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D né.e.s entre le 01/01/2004 et le 31/12/2007 peuvent être proposé.e.s au programme international moins de 18 ans.

Point spécifique pour l'allocation des quotas CSLX :

- Le collectif Kayak dame CSLX sera composé des 3 athlètes retenues sur la base des sélections slalom (les 2 meilleures KD et la meilleure CD) + 1 sportive ayant gagné la course de sélection CSLX.

¹ Dans ce document U18 est utilisé pour identifier les athlètes de moins de 18 ans né.e.s entre le 01/01/2004 et le 31/12/2007

- Le collectif Kayak homme CSLX sera composé des 3 athlètes retenus sur la base des sélections slalom (les 2 meilleurs KH et le meilleur CH) + 1 sportif ayant gagné la course de sélection CSLX.
- Si des athlètes du collectif slalom ne souhaitent pas s'engager dans les compétitions CSLX, ce quota sera redistribué au sein du collectif slalom (dans l'ordre 2^{ème} canoë, puis 3^{ème} Kayak, puis 3^{ème} canoë).

Les athlètes U18 sélectionné.e.s dans le collectif Senior et/ou U23 seront automatiquement proposé.e.s à la sélection U18.

2.5 Pour les compétitions ICF ranking

Toute inscription française sera administrée par la direction technique nationale de la FFCK sur le système d'inscription en ligne de la FIC. Toute demande d'inscription doit être faite via la plateforme d'inscription en ligne aux compétitions de la FFCK.

Les inscriptions des athlètes français.es aux compétitions ICF Ranking sont ouvertes aux athlètes du classement national après avis du directeur de la performance, notamment pour les jeunes catégories U18 et U23.

La FIC n'impose pas de limites sur les inscriptions. Néanmoins la Fédération organisatrice peut imposer une limite.

En cas de limite imposée par une fédération organisatrice, les athlètes sélectionné.e.s pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (seniors, moins de 23 ans, moins de 18 ans) seront inscrit.e.s prioritairement sur les compétitions ICF Ranking.

S'il reste des places disponibles, les courses de référence pour l'inscription aux compétitions ICF Ranking seront le classement des courses de sélection puis le classement national le cas échéant.

2.6 Pour les compétitions Universitaires

Sous réserve de l'organisation de ces épreuves, le classement des courses de sélection 2022 puis le classement national permettra de désigner les athlètes qui participeront aux compétitions universitaires et qui respectent les conditions spécifiques de la FFSU. Aucune prise en charge financière n'est prévue pour les participants à cette épreuve.

3 Diffusion des sélections Equipe de France Slalom

La Liste des athlètes proposé.e.s à la sélection sera diffusée à l'issue des réunions de Comité de sélection et sera publiée sur le site internet de la Fédération

29 avril 2022 - Comité de sélection n°1 : Senior, U23, U18 (validation de la proposition de sélection Slalom et CSLX)

28 juin 2022 - Comité de sélection n°2 : Senior (confirmation des participations aux championnats du Monde et coupes du Monde 4 et 5)

Annexe 1 - Parcours d'accès aux courses de sélection nationales

1 Récapitulatif des athlètes autorisés à participer aux courses de sélection nationales SLALOM Senior, U23 et U18.

	Kayak hommes	Kayak dames	Canoë hommes	Canoë dames
Athlètes du Collectif France 2021/2022	Anatole DELASSUS Benjamin RENIA Boris NEVEU Malo QUEMENEUR Mathieu BIAZZO Mathurin MADORE Simon HENE Titouan CASTRYCK	Angèle HUG Camille PRIGENT Coline CHAREL Doriane DELASSUS Emma VUITTON Romane PRIGENT Marie-Zélia LAFONT	Cédric JOLY Denis GARGAUD-CHANUT Jules BERNARDET Martin THOMAS Mewen DEBLIQUY Nicolas GESTIN Tanguy ADISSON Yohann SENECHAULT	Angèle HUG Camille CASTRYCK Doriane DELASSUS Lucie PRIOUX Marjorie DELASSUS
Quotas* Senior et U23 sur N1 Lanion (5/6 mars)	6 premiers athlètes hors présélectionnés ci-dessus dont au moins 3 U23	7 premières athlètes hors présélectionnées ci-dessus dont au moins 4 U23	6 premiers athlètes hors présélectionnés ci-dessus dont au moins 3 U23	5 premières athlètes hors présélectionnées ci-dessus dont au moins 3 U23
Quotas* Senior et U23 sur N1 Pau (9/10 avril)	6 premiers athlètes hors présélectionnés ci-dessus (CF et 7 athlètes sélectionnés à la N1 de Lannion) dont au moins 3 U23	6 premières athlètes hors présélectionnées ci-dessus (CF et 7 athlètes sélectionnés à la N1 de Lannion) dont au moins 3 U23	6 premiers athlètes hors présélectionnés ci-dessus (CF et 7 athlètes sélectionnés à la N1 de Lannion) dont au moins 3 U23	5 premières athlètes hors présélectionnées ci-dessus (CF et 7 athlètes sélectionnés à la N1 de Lannion) dont au moins 3 U23
Les U18 autorisés à courir en N1	Elouan DEBLIQUY Emilien COURTIADÉ Hugo MONASSE Ianis TRIOMPHE Lukas ESTANGUET-SANTAMARIA Martin CORNU Maxence DAVY Oskar HILLION Theo REBY	Camille VUITTON Cerise BABIN Clara DELAHAYE Iana GONSETH Lena QUEMERAIS Nahia PTEIZA Nina PESCE-ROUE Noeline PIERRE Romane REGNIER	Antton ERDOIS Clement BROTIER Elouan DEBLIQUY Emeric NIESER Emilien COURTIADÉ Lucas JAMART Martin CORNU Quentin MAILLEFER	Lena QUEMERAIS Nahia OTEIZA Romane REGNIER Zoe LAURENT Rozmarina ESTANGUET
Quotas U18 sur N2 de Saint- Pierre-de-bœuf (26/27 mars 2021)	8 premiers U18 K1H	8 premières U18 K1D	8 premiers U18 C1H	8 premiers U18 C1D
Total 139 bateaux	20 athlètes Sen. U23 17 athlètes U18	20 athlètes Sen. U23 17 athlètes U18	20 athlètes Sen. U23 16 athlètes U18	15 athlètes Sen. U23 13 athlètes U18

(*) Sur les N1, le classement de la course du samedi sera prise en compte pour l'accès aux sélections nationales. La course du dimanche pourra être prise en compte en cas de fait de jeux le samedi. Si les courses nationales ne peuvent être organisées, l'accession aux courses de sélection se portera sur le classement national.

2 Récapitulatif des athlètes autorisés à participer aux courses de sélection nationales CSLX Senior, U23 et U18

Les courses de sélection nationales CSLX sont ouvertes à :

- L'ensemble des athlètes admis en collectif France pour chaque discipline olympique et reconnue de haut niveau
- L'ensemble des athlètes participant aux courses de sélection nationales slalom (23 au 25 Avril 2022 à Vaires sur Marne)
- En sus des athlètes sélectionnés via les critères ci-dessus les sélections seront également ouvertes aux :

FFCK – Règles de sélection - Équipe de France de canoë-Kayak 2022 – SLALOM et CSLX - jan. 2022

- 8 premiers Hommes (Senior et U23) de l'open de CSLX prévu les 12 et 13 mars 2022 à Vaires-sur-Marne
- 8 premières Dames (Senior et U23) de l'open de CSLX prévu les 12 et 13 mars 2022 à Vaires-sur-Marne
- 8 premiers Hommes (U18) de l'open de CSLX prévu les 12 et 13 mars 2022 à Vaires-sur-Marne
- 8 premières Dames (U18) de l'open de CSLX prévu les 12 et 13 mars 2022 à Vaires-sur-Marne

3 Informations complémentaires par anticipation pour la saison 2023

- ✓ Le classement mondial et le classement national pourront être pris en compte pour l'accès aux courses de sélection 2023.
- ✓ Le parcours de sélection pour les JOP de Paris sera construit ultérieurement, une fois les règles d'allocation des quotas olympiques connues. Cependant, les athlètes champion.ne.s du Monde senior 2022 et 2023 (dans une même épreuve olympique) pourraient être proposé.e.s à la sélection olympique.

Annexe 2 – Présentation du programme de courses de sélection nationales Equipe de France Senior, U23 et U18

1 Dates et lieu

Les courses de sélection nationales SLALOM et CSLX pour le collectif senior auront lieu sur le bassin de Vaires sur Marne du 23 au 27 avril 2022.

2 Format des courses slalom

Pour les 3 courses de slalom, le format sera une manche de qualification puis une manche de finale

Pour les courses 1 et 2 :

- Les 7 premiers (Senior et U23) de la manche de qualification accéderont à la Finale A.
- Les 4 premiers U18 (en sus des U18 sélectionnés en Finale A) accéderont à la Finale U18.

Pour les athlètes n'accédant pas à la finale, leur place en qualification sera leur résultat pris en compte dans le classement.

Spécificités pour la course de slalom 3 :

- Course pour la sélection senior et U23
 - o Seul.e.s les athlètes ayant accédé aux finales des courses 1 ou 2 sont autorisé.e.s à prendre le départ de la course 3
 - o Les athlètes mathématiquement sélectionné.e.s après la course 1 et/ou 2 ne courent pas les courses suivantes. Ces athlètes seront déclaré.e.s vainqueur.e.s.
 - o Pour la finale senior U23 l'accès à la finale sera de 7 bateaux
- Course pour la sélection U18
 - o La course 3 se déroule sous le même format que la course 1 et 2. L'ensemble des athlètes U18 courent la qualification de la course 3. Les 4 premier.e.s de chaque catégorie non sélectionné.e.s en finale Senior/U23 entrent en finale U18

3 Format des courses CSLX

Phase 1 : Time trials ouverts à tous les inscrits sur les sélections CSLX

Phase 2 : Phase Finale Senior / U23

Phase finale U18

4 Calendrier prévisionnel des courses de sélection slalom :

✓ Jour 0 – Vendredi 22 avril (slalom)

- o Démo run

✓ Jour 1 - Samedi 23 avril (Slalom)

- o Qualification KH, KD
- o Finale KH, KD
- o Qualification CH, CD
- o Finale CH, CD

✓ Jour 2 – Dimanche 24 avril (Slalom)

- Qualification KH, KD
- Finale KH, KD
- Qualification CH, CD
- Finale CH, CD

✓ Jour 3 – Lundi 25 avril (Slalom)

- Qualification KH, KD
- Finale KH, KD
- Qualification CH, CD
- Finale CH, CD

5 Calendrier prévisionnel des courses de sélection CSLX :

✓ Jour 1 – Mercredi 27 avril (CSLX)

- Time Trials Senior, U23, U18
- Phase finale Senior U23
- Phase finale U18

6 Règlement de la compétition

Les points non traités dans ce document relèvent des règlements d'activité de la Fédération Française de Canoë Kayak puis de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Les courses de sélection serviront de support au championnat de France Elite slalom.

7 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales

- ✓ Être licencié.e à la FFCK,
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK,
- ✓ Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- ✓ **Pour tous les athlètes, avoir confirmé en ligne sa participation aux courses de sélection. La participation aux courses de sélection est gratuite**
- ✓ **Avoir renvoyé signée la convention 2022 de sportifs de haut niveau de la FFCK.**

Annexe 3 - Principe de classement slalom et CSLX aux courses de sélection nationale (Senior, U23 et U18)

1 Principe de classement slalom

1.1 Explication des bonus

Le comité de sélection souhaite rappeler les éléments qui sous-tendent sa décision. La proposition des bonus suivant prend en compte 4 éléments :

1. Valoriser la victoire.
2. Travailler sur la confiance des athlètes Français.e.s leader mondiaux en leur permettant de se focaliser directement sur l'échéance majeure de la saison suivante – travailler la dimension de regagner sur l'échéance internationale.
3. Permettre aux Français.e.s leaders internationaux dans leur catégorie d'âge d'accélérer leur émergence en EQF Senior.
4. Mettre en place dès la saison 2022 la philosophie de valorisation de la victoire posée dans ces règles de sélection (règles de sélection 2022).

En Kayak homme senior, Boris Neveu, Champion du Monde senior en 2021 bénéficie d'un bonus d'une course gagnée (0 point). Ce bonus de 0 point remplacera le nombre de points réalisés sur la moins bonne course.

En Canoë homme U23, Nicolas Gestin, Champion du Monde U23 en 2021 bénéficie d'un bonus d'une course gagnée (0 point) sur le classement U23. Ce bonus de 0 point remplacera le nombre de points réalisés sur la moins bonne course.

En Kayak Dame U23, Coline Charel, Championne du Monde U23 en 2021 bénéficie d'un bonus d'une course gagnée (0 point) sur le classement U23. Ce bonus de 0 point remplacera le nombre de points réalisés sur la moins bonne course.

En Kayak homme U18, Titouan Castryck, Champion du Monde U18 en 2021 bénéficie d'un bonus d'une course gagnée (0 point) sur le classement U18. Ce bonus de 0 point remplacera le nombre de points réalisés sur la moins bonne course.

1.2 Le principe de classement

Un classement différencié senior, un classement U23 et un classement U18 sera établi sur les principes suivants :

- Utilisation d'un classement mathématique.
- Valorisation de la victoire dans les classements et dans les départages.
- Les deux meilleurs classements des trois courses seront retenus pour faire le classement des sélections.
- A l'issue de chaque course, les compétiteur.trice.s marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc...	
10 ^{ème} de la course	10
Etc...	

A l'issue de l'ensemble des courses slalom, un classement final est effectué en additionnant les points des deux meilleures courses slalom sur les trois.

A noter que pour le classement U18, si un.e ou plusieurs U18 sont en finale Senior/U23, il auront les points attribués en priorité sur le classement de la finale U18.

1.3 Départage

En cas de total identique, les athlètes seront départagé.e.s sur le classement de leur meilleure course slalom courue.

Exemple	Course No1	Course No2	Course No3	Total Slalom	Total Final	Classement
Embarcation 1	0	5	4	4 (0+4)	4	1 ^{er}
Embarcation 2	2	2	8	4 (2+2)	4	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste, départage au millage des deux courses prises en compte dans le classement

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total	Classement
Embarcation 1	0 (1000)	8	3 (1050)	3 (0+3)	1 ^{er} (1000+1050=2050)
Embarcation 2	3 (1075)	0 (1000)	5	3 (0+3)	2 ^{ème} (1075+1000=2075)

Si l'égalité persiste, le départage sera fera sur le classement international, puis national.

2 Précision des exigences de performance Senior

Comme mentionné en partie 2.2.2, Le comité se permettra de regarder notamment les résultats sur les épreuves de référence afin de confirmer la sélection pour les championnats du Monde et la seconde phase de coupe du Monde (coupe du Monde 4 et 5). Les minima considérés par le comité de sélection sur les championnats d'Europe et les épreuves de coupe du monde sont Les bateaux dans les 12 premières nations dans les épreuves olympiques. Ceci est basé sur le nombre potentiel de finaliste aux JOP de Paris.

3 Principe de classement CSLX

Pour les Senior et U23, le classement pris en compte est celui de la phase finale Senior, U23.

Pour les U18, le classement pris en compte sera celui de la phase finale U18.

La progression dans les tableaux de phases finale se fera en respect du règlement ICF Extreme Slalom Competitions Rules 2022.

4 Informations complémentaires

Dans le cas où les sélections françaises ne pourraient pas se tenir en 2022, les résultats internationaux 2021, le classement mondial et le classement national au 1^{er} avril 2022 pourront être pris en compte par le comité de sélection.

Par anticipation pour les saisons 2023 et 2024

- ✓ Les athlètes champion.ne.s du Monde senior 2022 sur une épreuve olympique pourront automatiquement être sélectionné.e.s en Equipe de France 2023 dans cette épreuve.
- ✓ Les athlètes médaillé.e.s au championnat du Monde senior dans une épreuve olympique pourront obtenir un bonus de 0 pt lors des courses de sélection nationales 2023 dans cette épreuve.
- ✓ Pour les catégories d'âge U18 et U23, les athlètes champion.ne.s du Monde en 2022 seront automatiquement sélectionné.e.s en Equipe de France 2023, dans la catégorie d'âge de la performance réalisée.

Annexe 4 - Programme d'actions Equipe de France slalom

1 Collectif Senior

1.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation au championnat du Monde – lieu : Augsburg du 30 mai au 5 juin
- ✓ Stage de préparation et championnat du Monde – lieu : Augsburg du 14 juillet au 31 Juillet
- ✓ Programme de coupe du Monde défini selon la dynamique du programme de l'équipe de France senior
- ✓ Regroupement sur les structures d'entraînement du collectif France.

1.2 Echéances terminales

- ✓ Championnat d'Europe du 26/05 au 29/05 à Liptovsky Mikulas (SVK)
- ✓ Championnat du Monde du 26/07 au 31/07 à Augsburg (GER)

2 Collectif moins de 23 ans

2.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation du 30/05 au 03/06 à Ivrea (ITA) ;
- ✓ Regroupement sur les structures d'entraînement du collectif France.

2.2 Echéances terminales

- ✓ Stage de préparation et championnat du Monde du 30/06 au 11/07 à Ivrea (ITA)
- ✓ Stage de préparation terminale et championnat d'Europe du 5 au 15/08 à České Budějovice (CZE)

3 Collectif moins de 18 ans

3.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation du 30/05 au 03/06 à Ivrea (ITA) ;
- ✓ Regroupement sur les structures d'entraînement du collectif France.

3.2 Echéances terminales

- ✓ Stage de préparation et Championnats du Monde du 30/06 au 11/07 à Ivrea (ITA)
- ✓ Stage de préparation terminale et Championnats d'Europe du 5 au 15/08 à České Budějovice (CZE)

4.4 Modalités de participation au programme d'actions

Conformément à la convention 2022 FFCK - Sportif de haut niveau, chaque athlète sélectionné.e sera tenu.e de participer à l'intégralité du programme d'actions qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e athlète ne peut honorer tout ou une partie de sa sélection sur le programme d'actions (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement ou de double sélection U18/U23/Senior), le Comité de sélection pourra décider de sélectionner, sur proposition du directeur de la performance, un.e autre athlète suivant son niveau de performance jugé sur les courses de sélection et les courses internationales, son âge et son potentiel de progression.

Les athlètes sélectionné.e.s devront être à jour de leur suivi médical réglementaire (SMR)